



Les membres de l'APF et de l'AFM réclament le droit de vivre dignement.

L'AFM et l'APF de l'Indre tirent à nouveau le signal de détresse et supplient les pouvoirs publics de revaloriser l'aide handicapé, aujourd'hui certains Indriens rognent sur leurs soins faute de moyens, au risque de mettre leur vie en péril.

Les handicapés supplient le conseil général de revaloriser la PCH

Nos compatriotes en situation de handicap subissent une double peine. Ils doivent d'une part composer avec leur corps et d'autre part avec l'administration française. Le plus difficile ne réside pas forcément dans l'épreuve physique quotidienne d'un corps qui ne se soumet pas. Depuis plusieurs mois, l'association des paralysés de France (APF) demande une augmentation de la prestation de compensation du handicap (PCH) dans l'Indre. Le 20 juin dernier, une délégation était reçue par des représentants du conseil général. Ensemble, ils ont évoqué cette non-revalorisation du tarif de prise en charge des interventions effectuées dans le cadre de la PCH, mais rien n'a évolué depuis.

Ce tarif est fixé par décret à 17,59 euros et n'a pas été revalorisé depuis 2009. Or en cinq ans, les tarifs des prestataires ont suivi l'inflation et oscillent maintenant entre 18 et 20 euros. Les bénéficiaires se retrouvent donc à devoir payer un reste à charge qui atteint des sommets quand on doit être aidé plusieurs dizaines d'heures par mois. La plupart du temps, ces bénéficiaires ne disposent que de l'allocation adulte handicapé qui s'élève à 790,18 euros pour vivre. L'INSEE estime le seuil de paupérisé à 954 euros.

«Ce ne sont pas de l'aide au ménage ou de l'aide de confort, explique Sarah Etiève, directrice de l'APF Indre. Ce sont des aides dont les gens ne peuvent pas se passer comme pour l'aide au repas ou à la toilette. Cette situation est intolérable. On a des personnes qui atteignent des seuils critiques. Elles se retrouvent sans aide ou en situation de surendette-ment. Elles font aussi marcher la

solidarité quand elle peuvent. Elles ont recours au système D, à la famille et aux amis. Elles se retrouvent donc dans une situation qui va à l'encontre des principes du système mis en place au départ».

«Et partie comme c'est là, la PCH ne va pas être revalorisée, prédit Lilianne Pierre, secrétaire de la délégation départementale de l'association française contre les myopathies (AFM). Nous devons encore supporter une nouvelle augmentation des tarifs prestataires en janvier prochain. Pourtant dans d'autres départements, le conseil général est dans une autre logique. Un adhérent de l'APF parti habiter dans le Loiret n'a plus de reste à charge aujourd'hui». A 83 ans, Lilianne souffre

«JE ROGNE SUR LES LOISIRS MAIS IL FAUT BIEN QUE JE PUISSE ALLER AUX TOILETTES !» d'une maladie dégénérative évolutive qui l'oblige à rester dans un fauteuil en permanence. «Personnellement, chaque mois je bénéficie de 112 heures d'aide, soit l'équivalent de cinq passages par jour. Pour octobre 2013, il me restait à charge 123,93 euros. Pour octobre 2014, le reste à charge pour moi atteindra 177,06 euros. Et encore, mon prestataire fait des efforts et ne répercute pas la totalité des coûts sur ma facture, sinon je devrais payer 400 euros de plus par mois. Heureusement que je mange toute seule. Le matin, l'aide qui passe sort mon repas du midi. Mais je dois réduire mes dépenses sur les loisirs : moins de vêtements, de coiffeur ou de sorties. Par exemple, je ne peux plus fréquenter mon club de Scrabble car cela m'obligerait à demander quelque chose en permanence tout l'a-

FLORENT RENAUDIER

FAITS DIVERS

CIRCULANT SANS PERMIS, IL COLLECTIONNE LES INFRACTIONS : ALCOOL, DÉFAUT D'ASSURANCE,...

Le 15 février dernier vers 17h30, lors d'une opération de contrôles d'alcoolémie dans l'agglomération de Châtillon-sur-Indre, les gendarmes vérifient un monospace conduit par un castelroussin de 59 ans. Le contrôle effectué avec l'éthylotest montre que le conducteur circule au volant de son véhicule avec un taux d'alcoolémie de 1,96 gr/litre de sang. De plus, l'enquête permettra de déterminer que cet homme n'a jamais été titulaire du permis de conduire. Son véhicule n'est pas non plus assuré et le contrôle technique n'est pas à jour. Récidiviste pour l'ensemble des infractions, il comparaitra devant le tribunal correctionnel de Châteauroux en mars prochain.

VOL DE CARBURANT DANS UN POIDS LOURD

Dans la nuit de lundi à mardi, des individus se sont introduits dans un garage situé à Déols rue Louis Malibète. Ils ont plié le grillage avant de s'introduire à l'intérieur. Ils ont ensuite siphonné le réservoir d'un poids-lourd stationné pour réparation. La quantité volée est estimée à plusieurs dizaines de litres de gazoil. L'enquête est en cours.

CONTRÔLES RENFORCÉS POUR LES VACANCES

A l'approche des départs en vacances les forces de l'ordre, police et gendarmerie, indiquent qu'elles vont opérer un renforcement des contrôles routiers sur l'ensemble des réseaux. L'ensemble des services seront mobilisés sur le terrain, avec pour objectif de lutter contre les comportements accidentogènes (vitesse, téléphone au volant, conduite dangereuse, défaut de ceinture...), grâce notamment aux moyens banalisés dont ils disposent.

EN BREF

F2R SUSPENDU À LA DÉCISION DU TRIBUNAL

Le 2 décembre dernier, suite à une détection de mouvements bancaires non justifiés et suspects, le directeur financier de F2R a été mis en examen pour abus de confiance et complicité d'abus de biens sociaux, ce qui avait amené le tribunal de commerce, à la demande du procureur de la République, à mettre l'entreprise sous tutelle et à mandater un administrateur provisoire.

L'actionnaire unique indien, contestant l'ordonnance du tribunal, a assigné le procureur de la République pour pouvoir retrouver ses droits et ce 19 janvier, le tribunal de commerce devra prendre sa décision concernant la continuité de la mise sous tutelle ou non de l'entreprise F2R.

«Il faut savoir qu'aujourd'hui, certaines banques nous ont lâchés, explique la CGT, Renault a diminué ses commandes et pris un sous-traitant coréen, nos fournisseurs n'ont plus confiance en nous et il nous faut un minimum de 150 000 roues par mois à produire avec investissements conséquents si nous voulons poursuivre sereinement, alors que l'état des commandes est plutôt autour de 100 000 roues».

Ainsi donné la baisse d'activité depuis la fin de l'année dernière et la mise sous tutelle, la direction, qui est à la recherche d'un éventuel repreneur, a confirmé que la trésorerie actuelle était extrêmement tendue mais qu'elle devrait permettre de payer le salaires de février, mais qu'il y avait de grands risques de cessation de paiement au mois de mars si, d'une part le commandes des constructeurs automobiles que sont Renault et PSA continuaient à être aussi basses et d'autre part si la situation actuelle n'évolue pas.

Pour nous, aujourd'hui, peu importe l'actionnaire ou le repreneur, le problème c'est bien le niveau de commande de nos principaux clients que son Renault-Nissan et PSA, représentant respectivement 75% et 25% de notre production. L'état, qui est actionnaire dans ces entreprises, doit intervenir pour pérenniser F2R, la dernière entreprise de fabrication de roues française.»

A NOTER

CE SOIR SUR BIP TV

- A 8h30 : «Bip info», l'information départementale au quotidien.

- A 18h50 : magazine culturel Kaléidoscope présenté par Sarah Benhassen. Reportage : exposition Petit Tom de Chine avec le photographe Bleuthé. Invité : Pierre Simon, guitariste du groupe Minou

- A 19h05 : Doc BD «Alain Bignon»

- A 20h50 : Ultrasons «Les Inouïs du Printemps de Bourges» une émission de Laurent Mabed.